

6 novembre 2013

## **Fiche – Principaux Résultats de l'évaluation des coûts cumulés issus de la réglementation européenne réalisée par le CEPS**

Le présent document résume les résultats clés de l'étude évaluant les effets cumulés (directs, administratifs et en termes de conformité) sur les coûts supportés par le secteur de l'aluminium et attribuables aux politiques de l'UE en matière d'énergie, de changement climatique, d'environnement, de concurrence, de commerce et de produits, mises en œuvre au cours de la dernière décennie (2002-2012). Cette évaluation a été réalisée par le CEPS (Centre for European Policy Studies) sur demande de la Commission européenne.

**Lorsque le secteur européen de l'aluminium est pleinement exposé aux règles de l'UE, il engage des coûts pouvant atteindre jusqu'à 11 % des coûts de production totaux (y compris des matières premières), et les marges sont réduites.**

- Les usines pleinement exposées aux politiques européennes en matière de changement climatique et d'énergie ont vu leurs coûts de production monter en flèche jusqu'à 228 € par tonne de produit fini, soit 11 % des coûts de production totaux matières premières incluses (20 % si on ne les prend pas en compte), et sont ainsi les moins compétitives au niveau mondial.
- Les usines moins exposées à ces politiques, c.-à-d. celles qui sont encore protégées par des contrats énergétiques à long terme préexistants mais qui arriveront bientôt à expiration, font face à des coûts réglementaires européens de 27 € par tonne.
- Pour les fonderies les plus exposées, soit la majorité dans l'UE, les coûts réglementaires encourus proviennent de la répercussion des coûts et surtaxes énergétiques pour soutenir les coûts des énergies renouvelables et liés au réseau (49 %), des coûts indirects du système d'échange de quotas d'émission, intégrés dans les factures d'électricité (42 %) et des coûts environnementaux (9 %).
- Le coût cumulé des règles et règlements de l'UE est passé de 23 % des bénéfices en 2006 (l'année la plus rentable pour le secteur) à 242 % en 2011, lorsque les marges étaient au plus bas en raison de la crise.

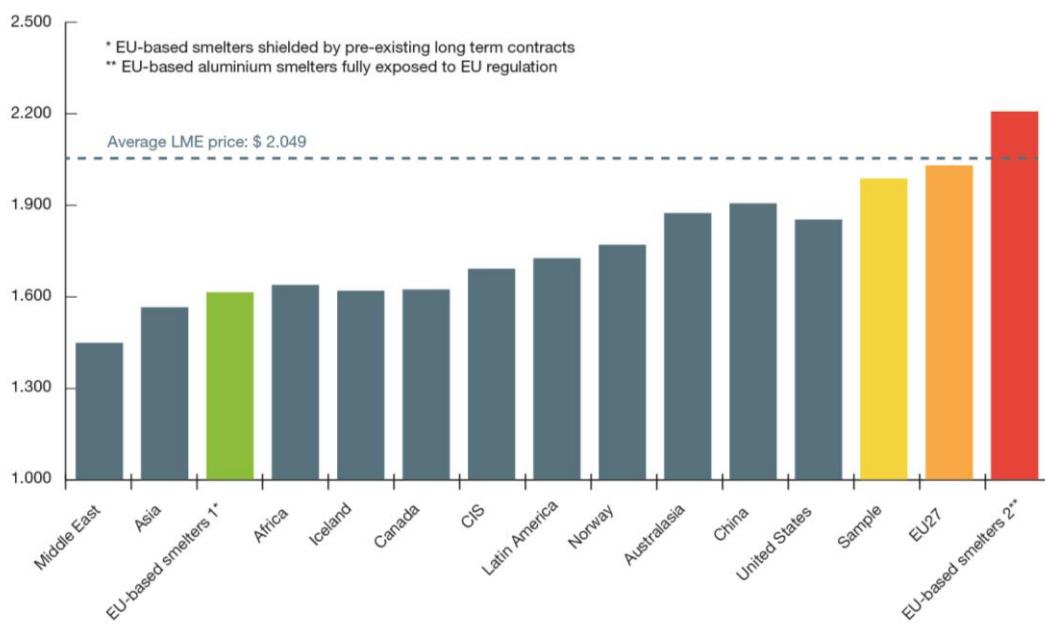
### **Aluminium : un secteur qui ne peut répercuter les coûts sur les consommateurs**

Le prix de l'aluminium est fixé au niveau mondial sur la Bourse des métaux londonienne (LME). Pour assurer une maîtrise des coûts de production en dessous d'une cotation moyenne de la LME, le secteur européen doit donc préserver ses marges, financer des investissements et rester compétitif, puisque les coûts supplémentaires ne peuvent pas être répercutés sur les consommateurs. Avec les coûts des matières premières (alumine), l'électricité est le principal coût

de production pour le secteur de l'aluminium (entre 30 % et 40 % des coûts d'exploitation des fonderies). Les fonderies de première coulée sont ainsi très sensibles à la détérioration des coûts d'approvisionnement en électricité.

**L'évaluation du CEPS montre clairement que les politiques et législations de l'UE ont des effets contre-productifs sur la compétitivité du secteur et dévalorisent les actifs exposés aux règles européennes.**

### Coût d'exploitation moyen par tonne d'aluminium en 2012 (\$ 2012)



### Le secteur n'est pas compétitif en raison des coûts des politiques européennes

- Les fonderies de l'UE s'approvisionnent en électricité dans le cadre des règles du marché européen sont les plus exposées aux coûts indirects du système d'échange de quotas d'émission de l'UE et aux coûts de réseau. Leurs coûts réglementaires valent plus d'un tiers de l'écart de compétitivité avec les producteurs dont les coûts sont les plus bas au Moyen-Orient, qui sont les plus grands exportateurs vers l'UE.
- Pour des usines ayant conclu des accords d'approvisionnement en énergie à long terme avant la mise en place du système d'échange de quotas d'émission, le coût cumulé des règles de l'UE est pour l'instant plus limité. À l'expiration de ces contrats à long terme, les effets sur les coûts pour ces fonderies d'aluminium de première coulée devraient être bien plus importants.
- Les effets sur le secteur aval sont plus limités en termes absolus, mais sont toujours considérables en comparaison avec les marges de bénéfices. Cela a été particulièrement le cas pendant la crise, avec la réduction supplémentaire des marges. Les fonderies de seconde coulée (raffineries et affineries) sont, dans la plupart des cas, des PME et sont confrontées à des coûts indirects du système d'échange de quotas d'émission pouvant atteindre 2,44 € par tonne et des coûts liés à la législation environnementale pouvant atteindre 6,06 € par tonne.

Ces valeurs sont de 7,09 € et 3,06 € par tonne pour les transformateurs (lamineurs et extrudeurs, respectivement).

### Coûts des règles de l'UE pour la production d'aluminium de première coulée en euros par tonne

Domaine politique	Politique spécifique	Fonderies de l'UE non exposées (contrats à long terme)	Fonderies pleinement exposées aux coûts des règles de l'UE
Changement climatique	Coûts indirects du système d'échange de quotas d'émission	0 €	110,92 €
Énergie	Transmission	0 €	48,67 €
	Sources d'énergie renouvelables	5,3 €	46,09 €
Politiques environnementales	Émissions, prévention de la pollution, déchets...	20,68 €	20,68 €
Produits	Législation européenne relatives aux produits chimiques (REACH)	1,34 €	1,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>27,32 €</b>	<b>227,70 €</b>

#### Politiques relatives au changement climatique

Le secteur de l'aluminium n'était pas directement concerné par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE avant 2013. Les coûts directs de ce système n'ont commencé qu'en 2013 et ne sont donc pas couverts par l'étude du CEPS.

Depuis 2005, les usines qui achètent de l'électricité sur le marché régi par les règles de l'UE ont été exposées aux coûts du système d'échange de quotas d'émission répercutés par les producteurs d'électricité (ce que l'on appelle coûts indirects du système d'échange de quotas d'émission). Ces coûts mettent en péril, à eux seuls, la compétitivité du secteur de première coulée. Aucun programme de compensation ne permet d'obtenir une indemnisation complète et ces programmes ne s'appliquent qu'à quelques États membres de l'UE.

#### Politiques énergétiques

Par ailleurs, l'étude du CEPS a quantifié d'autres effets des politiques européennes sur les coûts de l'énergie, principalement via des coûts de transmission et le coût des programmes de soutien aux sources d'énergie renouvelables.

Les fonderies sans contrats à long terme sont confrontées à des niveaux élevés de coûts d'électricité, ce qui montre bien que le marché intérieur n'a pas encore réussi à réduire les prix grâce à la libéralisation. Au nom de la libéralisation et de la concurrence, l'UE a essayé de limiter les contrats de fourniture d'électricité à long terme, qui sont pourtant très courants dans le reste du monde afin de garantir des investissements, la stabilité et la prévisibilité pour les grands consommateurs.

Les sources d'énergie renouvelables imposent des charges supplémentaires à l'industrie européenne car les programmes de soutien font augmenter le prix de l'électricité. Certains États membres ont toutefois mis en place des programmes de protection de leurs activités industrielles en exonérant le secteur des coûts relatifs aux sources d'énergie renouvelables. Ces programmes font actuellement l'objet d'un examen par la Commission européenne.

### **Politiques environnementales**

Les producteurs d'aluminium en Europe sont confrontés à divers coûts directs, afin de se conformer aux lois relatives à la prévention et à la réduction de la pollution. Avec les coûts administratifs, cela ajoute environ 21 € au prix de chaque tonne d'aluminium produit.

Il faut noter que ces coûts augmenteront encore dans un avenir proche, car certaines des exigences du document de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) seront plus strictes dans la nouvelle directive sur les émissions industrielles.

### **Politiques relatives aux produits - REACH**

Le CEPS a également examiné les coûts spécifiques au secteur en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation sur les produits chimiques (REACH). Pour l'instant, cela représente un coût administratif de 45,1 millions d'euros pour le secteur de l'aluminium. Cette somme ne prend toutefois pas en compte la gestion du processus d'autorisation de REACH.